

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE C.A. 2022 ET LE B.P. 2023

L'année 2022 se caractérise par :

- La fin de l'investissement pour l'extension de la cantine,
- Une reprise des activités de location de la salle des fêtes,
- Les premiers impacts de l'inflation (énergie, alimentation, salaires). En fonctionnement l'évolution des dépenses (5,89%) est supérieure à celle des recettes (+4,94%).

Le compte administratif 2022 (C.A.) fait apparaître un excédent brut d'exploitation de 98 942,12 € légèrement supérieur à celui de 2021. En investissement, le résultat est positif de 43 195,24 €.

En tenant compte des excédents antérieurs (254 465 € en fonctionnement + 18461 € en investissement) et des dépenses engagées restant à réaliser (100 000 €), le solde de l'exercice se traduit par **un excédent de 313 407 €** qui sera affecté au budget de fonctionnement 2023.

Le budget primitif 2023 (B.P.) s'équilibre à 1 120 067 € (732 067 € en fonctionnement et 388 000 € en investissement). Il intègre notamment :

- L'évolution des valeurs locatives adoptée par la loi de finances 2023 (+7,2 %).
- Une forte augmentation de l'inflation, en particulier sur le gaz et l'électricité et la restauration scolaire.
- Les coûts de l'aménagement de la zone de loisirs à l'arrière de la Chênaie.
- La démolition de l'ancien terrain de basket pour le rendre constructible.
- La poursuite des économies d'énergie (abaissement du plafond à l'annexe de la Chênaie et remplacement des éclairages halogènes restant par des LED (extérieur Chênaie et chœur de l'église).
- Le budget voirie sera consacré essentiellement à la continuité des réseaux sur la rue L. MARCEL.

Les taux d'imposition communaux sont inchangés.

Le Maire